

Assemblée des délégués du 14 au 16 juin 2015 à Morat

Heure des questions

1. Question de la délégation zurichoise

La délégation zurichoise s'est réjouie d'apprendre au point 2.1.6 du rapport d'activité que l'EPER et la FEPS s'étaient entretenues à propos du soutien aux chrétiens protestants au Moyen-Orient. D'autres interventions ont été faites entre-temps, telles que la lettre de plusieurs pasteurs et pasteuses sur le soutien aux réfugiés chrétiens et les réponses qui ont suivi. L'Eglise du canton de Zurich constate qu'une énorme solidarité perdure envers les chrétiens persécutés, par exemple lors des collectes dans les paroisses. Il est évident que de larges cercles souhaitent et manifestent en Suisse une solidarité fraternelle particulière envers les minorités persécutées, en l'occurrence des chrétiens d'obédience protestante et orthodoxe, mais aussi des yézidis. Toutefois, certaines déclarations relèvent une contradiction supposée entre une solidarité commune motivée par les droits de l'homme et un soutien spécifiquement fraternel entre chrétiens. Sur ce sujet, outre l'aide concrète fournie par les œuvres d'entraide des Eglises qui doit également arriver à nos frères et sœurs dans la foi (soumis, parmi les groupes de réfugiés, au risque supplémentaire d'être en minorité), il importe aussi de savoir dans quelle mesure la persécution religieuse est prise en compte comme motif d'asile et comment la FEPS la souligne justement auprès des autorités fédérales.

Dans ce domaine tendu, quelle attitude la FEPS adopte-t-elle en matière de communication et de politique ?

2. Question présentée par la délégation vaudoise au nom des Eglises de la CER

« Qu'est-ce qui a motivé le conseil de la FEPS de ne plus être directement impliqué dans les conseils de fondation des Œuvres (PPP et EPER), et comment justifier la délégation du directeur du secrétariat au sein de ces mêmes conseils ? »